

CHARTRE DE CONSULTATION INTERNET

3 P.C. portables et 3 tablettes sont à votre disposition à la médiathèque.

Les accès à internet de la médiathèque sont des outils de recherche d'information et de documentation. La médiathèque propose l'accès aux sites web comme à d'autres supports, dans le cadre de sa mission de diffusion de l'information et d'accès à la culture.

L'utilisation de ces postes de consultation internet est liée au respect d'un certain nombre de règles.

Règles de consultation :

- L'accès aux postes nécessite d'être inscrit et de déposer sa carte d'identité à l'accueil
- L'accès à internet est limité à 2 heures, renouvelable s'il n'y a pas de réservation d'un autre adhérent.
- **L'impression n'est pas autorisée.**

Règles de sécurité :

Afin d'éviter la propagation des virus, les fonctions suivantes ne sont pas autorisées :

- Transfert de fichiers, téléchargement sur le disque dur à l'aide d'une clé USB ou d'un disque externe.

Déontologie :

- L'utilisation d'internet est réservée, en priorité, à la recherche documentaire.
- La consultation de sites doit être conforme aux lois en vigueur (droit d'auteur, respect de la personne humaine).
- N'est pas admise, la consultation des sites contraires aux missions d'une bibliothèque de service public, notamment les sites pornographiques, ceux faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ou incitant au délit de haine raciale.
- Les bibliothécaires peuvent faire cesser la consultation de sites contraires aux présentes règles. En cas de non-respect répété de ces règles, le droit à la consultation est suspendu.